

## Observations relatives à l'enquête publique sur les travaux d'aménagement des captages sur le secteur des sources du Marilhou :

### ▫ Remarques relatives au dossier « Présentation non technique » :

**p.11** : le paragraphe présente les divers travaux qui seront engagés et les situe sur une carte. Notre inquiétude porte sur l'impact réel de ces travaux (forage d'investigation + installation de nouvelles conduites) au sein d'un milieu naturel très sensible aux actions mécaniques lourdes telles que celles qui seront mises en œuvre pour ce chantier (progression d'engins de TP ; travaux de creusement...). En effet, nous sommes dans un secteur présentant des zones humides nombreuses et un chevelu dense de petits ruisseaux. Or ce sont là des milieux constitués de sols supportant très mal le compactage (cf : charge des engins de chantier + passage régulier de véhicules sur la période des travaux). Ce type d'atteinte peut avoir des effets indésirables sur une zone bien supérieure à la seule zone impactée directement par les travaux. Des mesures spécifiques prenant en compte la particularité du milieu (tête de bassin versant) sont-elles envisagées ? Si oui lesquelles ?

Les conclusions de ce premier dossier ne vont pas dans le sens d'une réelle prise de conscience de la spécificité de ces secteurs de tête de bassin versant : « impact résiduel non significatif » ; « le projet..... ne remettra pas en cause le maintien local des différentes espèces ». Elles ne semblent viser qu'un seul objectif : justifier « l'absence de demande de compensation »...

Nous souhaiterions qu'une étude d'impact sur les sols d'un tel chantier, associée à des recommandations sur des types de pratiques à mettre en œuvre soient apportées au dossier.

Il convient que le SIDRE prenne conscience qu'ils n'interviendront pas dans un milieu ordinaire. Outre sa fragilité, cette zone est aussi le point de départ d'un bassin versant hydrologiquement important (importances agricole ; environnementale ; économique et patrimoniale) pour cette partie Nord-ouest du Cantal.

Il faut de l'eau pour les populations du secteur, j'en conviens. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Surtout, les errements possibles d'un tel chantier ne doivent pas trouver une légitimité dans le sacro-saint sceau de « l'utilité publique ». Cet endroit vaut un peu plus que ça....

### ▫ Remarques relatives au sous-dossier A :

**p.24** : l'accès des véhicules de chantier au site, est prévu par une piste qui sera créée de toute pièce pour partie du moins. Elle devrait à minima impacter un linéaire de cours d'eau compris entre 10 et 20m. Aucune précision n'est donnée, me semble-t-il, quant au type de dispositif choisi pour permettre aux engins et autres véhicules de traverser les ruisseaux jusqu'à la zone des travaux sur les captages. Des précisions sont à apporter sur ce point. En effet, suivant les choix réalisés, des impacts plus ou moins importants peuvent en découler pour des espèces aquatiques sensibles (ex : écrevisse à pattes blanches en cours de réintroduction sur ce secteur).

### ▫ Remarques relatives au sous-dossier C (doc n°15) : complément d'informations adressées à la DDT.

**p. 3-4 (§ 8) :** je trouve un peu tiré par les cheveux, le rapprochement fait entre le BV du Mars et le BV du Marilhou pour évaluer l'impact des prélèvements en eau sur le débit du cours d'eau. Les contextes de ces 2 surfaces ne sont absolument pas pris en considération : topographie très différente (cirque glacière/plateau ; couvert forestier dominant/prairie humide majoritaire ; activités diversifiées/estives pâturées presque exclusivement...). Tout ceci mis bout à bout doit conduire à une disparité notable entre ces 2 secteurs sur le plan des besoins hydriques in situ et ce malgré une proximité géographique.

Une caractérisation plus précise du contexte serait à envisager...

**p. 4 :** la présentation de l'impact des travaux sur le milieu reste trop évasive, trop globale (« l'étude d'impact juge le niveau d'impact brut comme négligeable à faible »). Elle doit être enrichie par des mesures d'impact plus précises en illustrant les propos par quelques exemples (faune et flore) : évaluation de l'impact pour telle espèce ; recherche d'actions à mettre en place pour fortement atténuer l'incidence du chantier sur l'espèce ; type de mesures prises pour évaluer l'impact post-chantier (2-3-4-5 ans ou plus) sur cette même espèce...

D'ailleurs, je m'étonne, en tant que Président d'une AAPPMA, qu'à aucun moment la truite fario ne soit mentionnée dans ces dossiers. En effet, le prélèvement d'eau et l'incidence sur les débits du Marilhou en aval peut avoir des conséquences sur cette espèce. De quelles manières le SIDRE du Font Marilhou envisage-t-il un suivi de l'impact de son action sur cette espèce ? En particulier durant les périodes d'étiages ?

Je pense également peu nécessaire de mentionner le fait que des « espèces d'intérêts » soient toujours présentes sur ce secteur malgré 70 années d'exploitation de la ressource en eau et la présence d'aménagements associés. Cela ne plaide en rien en faveur du faible impact de telles structures et de tels usages. En effet, on pourrait tout autant prendre le problème par l'autre bout et se demander combien d'espèces d'intérêts ont disparu suite à la mise en place de ces installations il y a 70 ans.... D'autant qu'à l'époque on était moins regardant sur les procédures de chantier !!

▣ Remarques relatives au sous-dossier C (doc n°18) : étude d'impact

**p 5-6 :** il est mentionné que le principal impact des travaux portera sur la flore et les habitats (cf : « destruction ou dégradation de plusieurs habitats d'intérêt »). Je trouve d'une part qu'il y a une dissonance entre le discours tenu dans la plupart des dossiers précédents (voire remarques sur la page 11 : « impact résiduel non significatif ») et le discours de mise en garde sur des risques environnementaux plus importants mentionnés dans ce dossier.

D'autre part, je m'étonne que, prenant en compte ces risques mentionnés dans ce document, le SIDRE Font Marilhou n'envisage pas plusieurs scénarios d'intervention sur site tout en faisant apparaître les avantages en termes de limitation d'impact pour chacun d'entre eux.

Enfin, L'AAPPMA de Mauriac souhaiterait que le « risque de drainage de la zone humide par la nouvelle conduite » mentionné au début de la page 6 du document, soit davantage considéré. En effet, il serait dommage d'être dans une quête de l'eau et dans le même temps détruire des zones naturelles qui la stockent efficacement. Quelles solutions techniques efficaces sont proposées pour réduire à zéro ce risque potentiel ?